

# SÉJOURS VACANCES ADAPTÉES,

## Conditions particulières d'inscriptions :

### NOS TARIFS COMPRENNENT :

- La pension complète
- L'hébergement
- L'encadrement pédagogique
- Les loisirs, activités, sorties, animations prévues au programme du séjour
- Les assurances (RC, accident et rapatriement en cas d'accident corporel ou maladie)\*
- Les frais de dossier
- Le transport aller-retour depuis le lieu de rendez-vous fixé jusqu'au lieu du séjour et les transports sur place.

### NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS :

- Les frais de médecin et de pharmacie (tout frais médical engagé doit être remboursé)
- Les dépenses personnelles
- L'assurance annulation facultative
- L'adhésion à l'association (obligatoire : 16 €).

### PRIX :

Le prix des prestations fournies est établi en Euros, par personne.

Les programmes sont remis à titre d'information et ne constituent pas un document contractuel : en particulier des fluctuations d'ordre économique (carburant, taxes, taux de change...) peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

### RÈGLEMENT DU SOLDE :

Le solde sera réglé au plus tard 1 mois avant le départ.

### FRAIS D'ANNULATION :

Il est conseillé de prendre une assurance annulation (3, 5 % du prix du séjour) car en cas d'annulation par

l'adhérent, des débits et frais lui seront exigibles selon la base suivante :

- 40 € de frais de dossier si l'annulation intervient 60 jours avant le départ.
  - 20% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 60 jours et 45 jours avant le départ.
  - 30% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 45 jours et 30 jours avant le départ.
  - 50% du montant brut du séjour si l'annulation intervient entre 30 jours et 3 jours avant le départ.
  - 100 % du montant brut du séjour si l'annulation intervient moins de 3 jours avant le départ.
- Tout séjour ou voyage écourté pour quelque cause que ce soit reste intégralement dû.

### RESPONSABILITÉ :

Nous agissons en qualité de mandataires des représentants de participants auprès des transporteurs, hôteliers, aubergistes et nous ne pouvons être tenus pour responsables des retards, vols, accidents, indépendants de notre volonté. Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier les itinéraires, les lieux de séjours ou l'exécution des programmes.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'objets personnels ainsi qu'appareillages (prothèses de tout ordre, autres).

Pour l'argent de poche, la responsabilité de l'association n'est engagée que si le numéraire du vacancier nous a été confié lors de l'inscription.

### ATTENTION :

Photos non contractuelles.

\* Maif, contrat n° 2873353